



FONDS DE DOTATION LYCÉE HENRI-IV

Dossier de demande de bourse d'études *à remettre au secrétariat des Classes Préparatoires à l'attention de Monsieur le Président du Fonds de Dotation Lycée Henri-IV avant le vendredi 9 novembre 2018*

NOM de l'étudiant(e) / élève:

Prénom(s) :

Classe Préparatoire 2018/2019 :

Constitution du dossier :

- 1° / Dossier présentant la situation personnelle de l'étudiant(e) / élève** (pages 2 et 3 de ce formulaire), avec les pièces justificatives demandées glissées dans l'enveloppe jointe au dossier.
- 2° / Lettre personnelle de l'étudiant(e) / élève motivant sa demande de bourses et présentant son projet d'études ainsi que son (ses) projet(s) professionnel(s).**

Modalités d'attribution des bourses du Fonds

Tous les dossiers seront examinés par le Conseil des Sages qui proposera au Bureau du Fonds de Dotation la liste des étudiants à aider.

Le Conseil des Sages prendra en compte 3 critères : les résultats obtenus depuis le début de l'année scolaire et les appréciations des conseils des professeurs réunis début novembre, ainsi que la situation sociale et financière, et le projet professionnel de l'étudiant.

Les décisions du Fonds de Dotation sont sans appel.

Les bourses seront attribuées pour une année renouvelable, en fonction des résultats obtenus.

Elles pourront être d'un montant de 1 000 à 3 000 € selon la situation personnelle et le projet de chaque étudiant(e) / élève.

Les usagers sont informés que leurs données personnelles fournies au Fonds de dotation feront l'objet d'un traitement informatique respectant les dispositions 78-17 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et des dispositions des articles L.251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.
Tout usager peut saisir le Président pour toutes données personnelles qu'il a fournies et s'assurer de leur utilisation aux seules fins prévues par la réglementation.



FONDS DE DOTATION LYCÉE HENRI-IV

Budget du foyer ayant à charge l'étudiant(e) / l'élève

Ressources mensuelles

	1 ^{er} responsable	2 ^{ème} responsable
Salaire net		
Pensions (retraite, invalidité, etc.)		
Indemnités de chômage		
RMI RSA		
Prestations familiales		
Pension alimentaire		
Autres (préciser)		
Autres (préciser)		
TOTAL		
TOTAL GLOBAL		

Je soussigné, Mme M., étudiant(e) / élève en classe de.....
certifie l'exactitude des informations données sur ma situation
À Paris, le / /2018

Signature de l'étudiant(e) / élève

Signature(s) des responsables
de l'étudiant(e) / élève mineur(e)

Pièces à fournir Photocopies exclusivement (les documents fournis ne seront conservés, de manière confidentielle, par le Fonds de Dotation que pendant le temps des études en CPGE).

Dans tous les cas

- **Livret de famille.**
- **Dernier avis d'imposition ou de non imposition** de la famille (ou des responsables légaux) de l'étudiant(e)
- **Justificatifs de ressources des trois derniers mois** (bulletins de salaire, PÔLE EMPLOI, RMI, pensions, retraites....)
- **Relevés récents des prestations familiales.**

Selon les cas :

- **Dernière page du jugement de divorce précisant lequel des parents a la garde de l'enfant et le montant de la pension alimentaire.**
- **Notification de la bourse du CROUS**
- **Notification d'attribution de bourses de fondations ou d'autres organismes**
- **Quittances de loyer (ou coût de l'internat) de l'étudiant**

FONDS DE DOTATION

23, rue Clovis 75005 Paris

contact@fondsdotationlycee-h4.fr

+33 (0)1 44 41 21 26



FONDS DE DOTATION LYCÉE HENRI-IV

Finalités et actions mises en œuvre

Le Fonds de dotation Lycée Henri-IV dont les statuts ont été publiés au Journal Officiel le 9 août 2014, s'inscrit dans la continuité d'actions entreprises depuis 2006, au Lycée Henri-IV, pour promouvoir plus de diversité pour plus d'égalité des chances au sein de l'école républicaine et en particulier dans les filières d'études d'excellence.

Ce Fonds de dotation Lycée Henri-IV a une vocation sociétale : promouvoir l'ouverture sociale au sein de la Cité scolaire Henri-IV

Il a deux finalités principales :

1. la promotion d'une plus grande égalité des chances en faveur de jeunes méritants issus de milieux modestes, en leur permettant d'accomplir leurs études dans un établissement scolaire d'excellence, la Cité scolaire Lycée Henri-IV. Le Fonds de Dotation sera également soucieux de promouvoir l'égalité garçons/filles dans toutes les filières, et en particulier dans les filières scientifiques ;
2. l'amélioration et l'adaptation du cadre d'études de ces élèves au sein de la cité scolaire Lycée Henri-IV.

Pour l'année 2018/2019, le Fonds de dotation continuera à conduire 4 types d'actions :

1°) Financement de bourses d'études sur critères sociaux et de mérite

- au bénéfice d'élèves inscrits en 1^{ère} année des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles. Ces bourses sont attribuées pour deux années ;
- au bénéfice d'élèves du second cycle : quelques bourses ponctuelles

2°) Financement, sur critères sociaux et de mérite, d'ateliers hebdomadaires de conversation en langue anglaise :

- 24 étudiants bénéficiaires en 2015-2016 ;
- 30 étudiants en 2016-2017 ;
- 30 étudiants en 2017-2018 ;
- Une trentaine d'étudiants et une quinzaine de lycéens de 2^{nde} en 2018-2019.

3°) Financement d'actions culturelles :

- pour les élèves des Classes Préparatoires : spectacles à l'Opéra et au Théâtre de Chaillot, concerts, conférences ;
- pour les élèves du 2nd cycle boursiers et/ou issus de la cordée « Tremplin », et/ou de collèges de REP : financement de sorties culturelles ;
- Pour soutenir les voyages et échanges internationaux : aides sur critères sociaux à des élèves participant à des voyages linguistiques organisés dans le cadre du projet d'établissement du lycée.

4°) Développement de moyens numériques : mise à disposition gratuite de liseuses et de contenus (avec prise en charge des droits par le Fonds) permettant un accès à une part des bibliographies conseillées par les professeurs. Bénéficiaires : élèves de CPGE boursiers, élèves du 2nd cycle boursiers et/ou issus de la cordée « Tremplin », et/ou de collèges de REP. 162 liseuses déjà en service au Centre de Ressources Multimedia.

5°) Organisation de conférences.

Pour plus d'informations sur le Fonds de dotation Lycée Henri-IV, son organisation, ses mécènes et donateurs, ses activités, consultez son site :

<http://fondsdotationlycee-h4.fr/>